

A nos Abonnés

Nous avertissons tous ceux qui reçoivent le COURRIER DE SAINT-JEAN qu'ils sont considérés comme abonnés réguliers, ainsi que la loi nous y autorise.

De plus la loi dit clairement que si une personne veut cesser de recevoir un journal, elle doit au préalable acquitter le prix de son abonnement, sans quoi le propriétaire peut continuer l'envoi du journal, et cela jusqu'au parfait paiement de tout ce qui lui est dû.

L'ADMINISTRATION

LE COURRIER DE SAINT-JEAN

JOURNAL LIBÉRAL-CONSERVATEUR

Publié tous les vendredis dans les limites du district d'Iberville.

J. E. MOLLEUR

Propriétaire

L. D. E. ROUSSEAU

Gérant

BUREAU: No 5 RUE ST-CHARLES

près du pont Jones

Téléphone Richelieu No 107.

ABONNEMENTS

12 mois \$1.00

6 " 50 cts

3 " 25 cts

ANNONCES:

1ère insertion 10 cts par ligne

autre insertion 5 " " "

Prix spéciaux pour les annonces de commerce à long terme.

Adresser toute communication postale comme suit:

Le Courrier de St-Jean

St-Jean d'Iberville, Que.

Le Courrier de Saint-Jean

ST-JEAN, 13 OCT. 1899.

L'affaire des \$100,000

Il est plus que jamais question de l'affaire des \$100,000 de la Baie des Chaleurs. C'est le récent jugement de la Cour Suprême qui a donné un regain d'actualité au fameux exploit de l'entrepreneur qui fit si bien sa marque sous le régime Mercier.

La Cour Suprême a décidé qu'il n'y avait pas de lien de droit entre le gouvernement provincial et M. Pacaud, et que celui-ci, par conséquent, n'a pas à remettre les \$100,000 au trésor public.

M. Pacaud exulte. Au fond, c'est très naturel. Mais qu'il nage dans la joie de n'avoir pas à restituer une somme fort respectable pour un simple mortel, cela n'empêche pas que l'affaire de la Baie des Chaleurs soit un maître scandale.

M. Pacaud qui, on le sait, était très influent auprès du gouvernement Mercier, réussit à faire payer un subsidé de \$175,000 à M. Armstrong. Mais la pratique on ne mettrait pas pour rien son influence à la disposition des chercheurs de subsidés. Dans l'affaire qui nous occupe, il estima modérément ses services à \$100,000.

Sur \$175,000 il prit \$100,000.

M. Armstrong s'est donc contenté de garder \$75,000.

Il va donc de soi que le gouvernement Mercier, s'il n'avait pas suivi en cette occasion son habitude de tout faire condamnable de se laisser guider par les entrepreneurs, pouvait désintéresser M. Armstrong en lui donnant tout simplement \$75,000.

Par conséquent, c'est une petite nette de \$100,000 pour la province. Va-t-on faire croire au peuple qu'il doit se réjouir d'avoir perdu cette somme?

Voyons donc s'il faut maintenant que le gouvernement laisse tomber dans les mains des entrepreneurs, sans aucun profit pour la province, presque les deux tiers de tous les subsidés qui ne doivent être accordés que pour favoriser les entreprises d'utilité publique, cela va être un joli système, en vérité!

Pourtant, le Soleil, dont M. Pacaud est le directeur, n'est pas loin de défendre ce monstrueux système. Il n'y a rien comme le succès pour agiter l'appétit.

Mais le peuple qui paye, le peuple a jugé et jugera toujours, tant qu'il ne sera pas d'avis qu'il est bon de gaspiller les deniers publics, que l'affaire des \$100,000 de la Baie des Chaleurs est un scandale inouï, tellement que M. Laurier lui-même, le grand chef libéral, l'a condamné en ces termes:

"Quant au scandale de la Baie des Chaleurs, je n'hésite pas à dire que c'est une fraude, que c'est une transaction malhonnête qu'il faut condamner sans hésitation, qui ne peut être défendue."

Nous soumettons cette appréciation, tombée des lèvres de M. Laurier, aux profondes réflexions des rouges qui seraient tentés de profiter du récent jugement de la Cour Suprême pour faire une petite opération de blanchissage sur le régime qui a été si profitable aux entrepreneurs mais si funeste au crédit de notre province.

Prosperité et dépenses

Les journaux libéraux ne cessent de proclamer que le Canada jouit d'une enviable prospérité, et cela dans le seul but de justifier les dépenses extravagantes du gouvernement Laurier.

Ce qu'il faut se demander aussi pour faire avaler au peuple un budget de 60 millions!

Il est incontestable que notre pays est assez prospère à l'heure qu'il est. Mais il est non moins incontestable que le gouvernement Laurier n'a absolument rien fait pour amener ce résultat.

Si, par exemple, les récoltes des dernières années ont été généralement abondantes, on ne peut assurément voir en cela un effet de la politique ministérielle.

Quant à l'activité commerciale, elle suit en Canada le mouvement ascendant que l'on constate dans les autres pays. Mais quel mérite le gouvernement Laurier peut-il réclamer pour cela? N'a-t-il pas tout simplement suivi la politique du parti conservateur, en maintenant la protection avec de légères modifications, bien que tous les chefs libéraux l'aient dénoncée avec tant de force avant d'arriver au pouvoir?

Il est vrai que les journaux ministériels attribuent une certaine influence aux quelques changements que le gouvernement actuel a faits au tarif, histoire de pouvoir dire qu'il ne conservait pas absolument intacte l'œuvre des conservateurs. Mais il faudrait avoir une fort bonne volonté pour découvrir que ces quelques changements ont la cause de la prospérité.

Est-ce en diminuant les droits sur l'huile de pétrole que le gouvernement Laurier a fait surgir la prospérité? Mais le peuple ne sait-il pas que le pétrole, qui se vendait 12 cts le gal, y a à quelques années, se vend maintenant 16 cts, et que tout ce commerce est entre les mains d'une compagnie américaine, la Standard Oil Company? De sorte que les consommateurs paient maintenant le pétrole plus cher qu'auparavant, et que, par-dessus le marché, ce sont des monopoles américains qui nous extorquent chaque année un million et demi, résultat de l'augmentation des prix.

Est-ce en abolissant les droits sur la ficelle à engerber que le gouvernement Laurier a produit la prospérité? Mais la ficelle à engerber se vend aussi plus cher qu'auparavant.

Est-ce en abolissant les droits sur le fil de fer barbelé que le gouvernement Laurier a produit la prospérité? Mais les fabricants canadiens de cet article ont été obligés de fermer leurs portes, au préjudice de nos ouvriers et au profit des ouvriers américains, et les prix n'ont pas été réduits pour tout cela.

Quoi qu'il en soit, la prospérité actuelle ne justifie pas les ministres de charger le peuple d'un budget de 60 millions.

Comment! parce que les taxes rapportent beaucoup, est-ce une raison pour que le gouvernement Laurier gaspille les deniers publics en accordant à des favoris, à des prix exorbitants, des contrats sans soumission, en se lançant dans des entreprises d'aucune utilité, dans le seul but d'activer la propagande politique?

L'électorat pense le contraire, allez!

LA GUERRE

Décidément, on va se battre dans le sud de l'Afrique.

Le vieux Kruger, président du Transvaal, a jeté le gant à John Bull, et celui-ci, ayant tout fait pour que les choses en viennent là, va le relever, comme de raison.

Donc, dans un ultimatum, le gouvernement britannique a demandé au gouvernement anglais, en résumé, de rappeler ses troupes qui sont actuellement sur les frontières du Transvaal et de cesser d'en envoyer d'autres en Afrique, le refus d'acquiescer à cette demande devant être considéré comme une déclaration formelle de guerre. Le gouvernement anglais était requis de répondre avant cinq heures de l'après-midi, mercredi.

Toutefois, d'après les dépêches, les Boers n'ont pas attendu jusque là pour envahir le territoire de Natal, ne comptant pas du tout sur une doute sur un acquiescement de l'Angleterre à l'ultimatum.

Pour tenter de résister à la formidable puissance de l'Angleterre, il faut vraiment que les Boers n'aient pas froid aux yeux. Aussi, ces gens sont nés batailleurs, et ils se jettent maintenant dans la guerre avec d'autant plus d'ardeur qu'ils combattent pour leur indépendance, qu'ils risquent au-dessus de tout.

L'Etat Libre d'Orange va leur prêter main forte, et il est même possible que les Hollandais de la colonie du Cap se révoltent pour défendre la cause de leurs frères du Transvaal.

Mais quoique ces forces réunies comptent pour beaucoup, il n'est guère possible de ne pas penser qu'elles iront se briser contre les puissantes armées de l'Angleterre. On dit, en effet, que celle-ci doit

envoyer cinquante mille soldats réguliers se joindre aux trente mille qui sont déjà dans la colonie du Cap. Et si cela n'était pas suffisant, des milliers d'autres soldats anglais pourraient prendre le chemin de l'Afrique, pour aller échanger des balles et des boulets avec leurs amis les Boers.

On peut s'attendre, dans tous les cas, à ce que cette guerre soit particulièrement sanglante, parce qu'au fond, c'est une lutte de races.

INCORRECT

Quelques journaux de Montréal, en annonçant la poursuite de M. J. E. Moileur contre M. Gabriel Marchand, en réclamation de \$5,000, rapportent incorrectement les faits qui en sont la cause. Comme nous le disions dans notre dernier numéro, M. Moileur conversait tranquillement avec un prêtre, sans s'occuper le moins du monde de l'existence de M. Marchand, lorsque celui-ci a commis l'assaut. Il n'y a pas eu d'altercation au préalable, contrairement à ce que les journaux en question font entendre. Et il n'y a pas eu non plus échange de coups, vu que M. Moileur s'est contenté de se tenir abasourdi sur la défensive, sa position sociale et son âge ne lui permettant pas d'avoir recours aux arguments frappants de ce genre.

On dit que l'honorable James Sutherland, qui vient d'entrer dans le gouvernement fédéral, va prendre le portefeuille de ministre de la machine électorale libérale. Ce sera assurément l'homme le plus occupé du cabinet Laurier.

COUPS DE PLUME

On dit que l'honorable James Sutherland, qui vient d'entrer dans le gouvernement fédéral, va prendre le portefeuille de ministre de la machine électorale libérale. Ce sera assurément l'homme le plus occupé du cabinet Laurier.

C'est le gouvernement Marchand qui avait mission de défendre les intérêts de la province dans la cause des \$100,000 de la Baie des Chaleurs. Cependant, à lire leurs organes, on croirait que les ministres jubilent d'avoir perdu leur procès. Ah! si tous les plaideurs malheureux prenaient en bonne part leur insuccès, c'est cela que dame Justice serait beaucoup plus populaire.

Dans tous les cas, nous tiendrions fort à savoir si le gouvernement Marchand a mis beaucoup d'ardeur à défendre sa cause. Il y en a qui disent que non.

Le Soleil, qui semble fort bien renseigné sur les intentions du gouvernement Marchand, bien que son directeur M. Pacaud vienne de gagner un procès de \$100,000 contre le dit gouvernement, nous apprend que la session provinciale aura lieu en janvier.

Tout indique donc que les ministres et M. Pacaud sont dans les meilleurs termes. C'est en quoi les ministres font preuve d'un beau désintéressement.

Pas de rancune, n'est-ce pas?

En ce temps où le peuple se voit en face de l'énorme budget de 60 millions, nous croyons qu'il serait grandement profitable de voter une certaine somme pour payer les services d'une personne qui serait chargée de choisir des extraits des discours prononcés par les membres du gouvernement Laurier, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, sur la question des dépenses inutiles. Ces extraits pourraient être lus une fois par semaine aux ministres ou bien chaque fois qu'un crédit quelconque leur serait soumis. Cela aurait peut-être pour effet de leur inculquer des principes d'économie ou de leur faire comprendre, dans tous les cas, que les cultivateurs de ce pays sont fatigués d'être taxés comme ils le sont.

Grandes assemblées à St-Liboire

L'assemblée conservatrice, lundi dernier, à Saint-Liboire, comté de Bagot, a été un vrai succès. Malgré les mauvais chemins, un grand nombre de personnes du comté et d'ailleurs s'étaient rendus. La pluie torrentielle qui tombait a empêché l'assemblée d'avoir lieu en plein air, par conséquent elle s'est tenue dans la salle du comté qui était littéralement remplie.

Parmi les personnes présentes sur l'estrade, mentionnons l'hon. L. O. Taillon, l'hon. L. Beaudin et MM. J. B. H. Bergeron, M. McDonald et L. A. Gendron.

M. L. T. Brodeur, préfet du comté, a été choisi comme président.

En ouvrant l'assemblée, M. Brodeur déclara que s'il a été candidat malheureux à la dernière élection partielle dans ce comté, c'est dû à la trop grande confiance du parti conservateur; sans cela Bigot serait resté fidèle au vieux drapeau conservateur. M. Dupont déclara aussi que pas moins de sept cents électeurs se sont abstenus de voter le 14 décembre dernier. Or, si nous tenons compte de la corruption effrénée qui s'est pratiquée sur une aussi vaste échelle, dans toutes les parties du comté, des abstentions qui ont eu lieu, et des visites nocturnes du commissaire voyageur du ministère Laurier, l'hon. Joseph Israël Tarle, nous verrons que M. Marchand n'a pas droit de se réjouir des succès obtenus.

M. Brodeur dit en terminant qu'il ne veut pas prendre le temps des autres orateurs, et il invite M. McDonald à prendre la parole.

M. McDonald, M. P., pour Bigot, dans quelques phrases bien choisies et en termes bien appropriés, remercie chaleureusement les électeurs du comté de s'être rendus en aussi grand nombre, et d'a-

voir si bien répondu à l'invitation qui leur avait été faite.

M. McDonald endosse en tous points les paroles de son prédécesseur à la tribune, et déclare que la défaite de décembre 1898 est due à une trop grande confiance dans les forces conservatrices. "Aussi", ajoute M. McDonald, la faute ne se commettra plus à l'avenir, et Bagot reviendra ce qu'il était, c'est-à-dire fidèle aux principes conservateurs."

En terminant, M. McDonald fait un chaleureux appel à tous les électeurs du comté et leur demande de se rallier encore une fois sous le drapeau conservateur, qui flottera, aux prochaines élections de l'Atlantique au Pacifique.

En prenant son siège, le député au local, pour Bigot, a été applaudi à outrance.

L'hon. M. L. O. Taillon est ensuite présenté à l'auditoire, par M. Brodeur, et il est salué par de vifs applaudissements.

L'orateur dit en commençant que le vent et le rumeur sont aux élections et dit qu'en conséquence c'est une saine pratique de parler souvent de politique et de se tenir au courant de toutes les questions actuelles.

En parlant des promesses de M. Laurier, en 1896, M. Taillon se demande si l'arrivée des libéraux au pouvoir a diminué les dépenses. Non, dit-il, cette promesse, comme toutes les autres, a été violée. Sous le gouvernement conservateur, les dépenses étaient de \$39,000,000, et maintenant elles atteignent le chiffre énorme de \$60,000,000.

M. Taillon aborde ensuite la question des écoles et en quelques mots en fait l'histoire. Il nous montre Greenway allant se traîner aux pieds de Mgr Taché, faisant des promesses et jurant que s'il arrivait au pouvoir, jamais la constitution ne serait violée et que tous les catholiques jouiraient des mêmes privilèges qu'ils avaient sous le gouvernement Norquay, un gouvernement conservateur!

"Ah! messieurs, cet infâme a violé toutes ses promesses! Et vous, électeurs, vous savez ce qu'il est arrivé et sur quel échec il est allé s'échouer cette question!"

"Les libéraux ont pris cette question comme cheval de bataille, et Laurier, lui, par presque toutes les paroles de sa vie, a déclaré que son jugement serait nul et sans valeur, inconstant autant que de bœuf, la règle de Bono XIV, d'heureuse mémoire: Super divisione materium et toute autre constitution et ordonnance apostoliques."

Et nonobstant toutes les autres choses contraires: Nous voulons qu'on ajoute aux copies ou exemplaires mêmes imprimés des présentes lettres, pourvu que ces copies soient contraires de la main d'un officier public et revêtues du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, absolument la même foi que l'on accorderait aux présentes lettres, si elles étaient émanées d'un évêque."

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le troisième jour d'août, M. D. C. C. C. I. C. de notre pontificat l'an XXII.

Signé: LOUIS CARD MACCHI.

Monsieur Falconio

Mgr Falconio est arrivé samedi dernier à Montréal. Plus de quinze mille personnes ont salué avec enthousiasme le délégué papal lors de son apparition sur la plateforme du wagon.

Son Excellence portait une soutane en soie grise, un grand collier d'or au bout duquel pendait une grande croix lui entourant le cou. Son chapeau était entouré d'un ruban bleu aux bords parsemés d'or. Il était ganté de soie blanche.

Après les souhaits de bienvenue, Son Excellence s'est rendu à sa voiture précédé d'un détachement de policiers. Sont embarqués avec lui Mgr Racicot et le procureur Prévost.

Le cortège se mit en marche et défila par les rues Craig, Saint-Denis, Saint-Catherine, Curé Philippe et Dorchester. Lorsque Mgr Falconio fit son entrée dans la cathédrale, au chœur, on a chanté le Te Deum.

Après quelques instants de prières, Monseigneur monta à l'autel et donna sa bénédiction à la foule. Il prononça ensuite une courte allocution. Après quoi M. Roy, chancelier du diocèse de Montréal, monta en chaire et lut la lettre d'induction signée par le cardinal Macchi, représentant Son Excellence Mgr Falconio, comme délégué apostolique permanent du St-Siège pontifical au Canada.

Après le salut, Mgr Falconio et sa suite ont été reconduits à l'archevêché.

Après avoir pris le dîner à l'archevêché, dimanche, Son Excellence s'est rendue au couvent des Franciscains, ses frères en religion, et a passé l'après-midi avec eux. Le soir il y a eu sermon et bénédiction du St-Sacrement.

Le St-P. Marie-Alcanta avait pris pour texte de son sermon la devise de saint François d'Assise, qui est aussi celle de St-Eugène: "Mon Dieu est mon tout."

La petite chapelle était brillamment décorée et aux colonnes on voyait différents scènes de la vie de saint François d'Assise, peintes sur des bannières.

Mgr Falconio occupait le trône d'honneur, ayant à ses côtés le Rév. Père Colomban, supérieur, et le Rév. Père Dominique.

Un salut, Monseigneur était assisté des RR. PP. Raymond, diacre, et Dominique, sous-diacre.

Mgr Falconio dit aller à Ottawa jeudi pour présenter au gouverneur-général ses lettres de créance, au nom du gouvernement canadien. Monseigneur reviendra à Montréal aussitôt que Sa Grandeur Monseigneur Bruchési sera de retour de son voyage de la côte du Pacifique.

Immense popularité

La BAUME RHUMAL est un remède familier et d'une popularité universelle.

Les nerfs de fer de Bismark

Ont été le résultat de sa bonne santé. Une volonté indomptable, une grande énergie ne peuvent se rencontrer chez ceux dont l'estomac, le foie et le rein sont en mauvais ordre. Si vous voulez posséder ces qualités et atteindre les succès que vous désirez, faites usage des Pilules New-Life de Dr King. Elles développent toute la puissance du cerveau et du corps. Surtout, ce sont dans toutes les pharmacies—2c

Mde. MARIE LOUISE PICHETTE

Après trois ans de souffrances, certifié qu'elle a été complètement guérie par l'usage des Pilules Rouges du Dr. Coderre.

DE TOUTES LES PARTIES DU CANADA ET DES ETATS-UNIS DES MILLIERS DE FEMMES ONT ETE RENDEUES HEUREUSES ET BIEN, PAR L'USAGE SEUL, DES PILULES ROUGES DU DR. CODERRE.



Mde. MARIE LOUISE PICHETTE.

Aucun Remède est aussi fortement et honnêtement recommandé aux femmes, que les Pilules Rouges du Dr. Coderre. Elles sont recommandées aux femmes malades, par toutes les femmes qui ont été guéries par ce fameux remède.

Mde. Pichette, dont nous publions, aujourd'hui, le portrait et le témoignage, est née à Varennes et demeure depuis plusieurs années à Montréal.

Mde. Pichette, est très connue en cette ville et est une respectable et intelligente mère de famille, voici ce qu'elle dit: "J'étais faible et languissante, depuis trois ans, j'ai souffert terriblement des maux d'estomac, mal de côté et dans tous les membres; j'avais continuellement mal à la tête. Ce qui me faisait le plus horriblement souffrir c'était cette faiblesse qui me minait lentement, mais sûrement. J'étais bien découragée, il me semblait que le remède qui pouvait me guérir n'existait pas. Un grand nombre de médecins que j'avais employés, n'ont pu me guérir. Encouragée par les nombreuses guérisons obtenues par les Pilules Rouges du Dr. Coderre j'ai commencé à les prendre; elles m'ont complètement guérie de toutes mes maladies. Je ne ressens plus aucune douleur. Mon appétit est bon et je suis forte autant que je puis l'être."

Les Pilules Rouges du Dr. Coderre devraient être prises aussitôt qu'une femme se sent malade, car je suis certaine qu'elles sont le plus grand remède au monde pour guérir les maladies des femmes; je sais cela parce qu'elles m'ont guérie après, que plusieurs médecins n'ont pu me guérir."—Mde. MARIE LOUISE PICHETTE, No 214, Rue St-Catherine, Montréal.

Le portrait et l'adresse de Mde. Pichette que nous publions aujourd'hui, sont ceux qui nous ont été donnés en même temps que son témoignage. Si vous ne trouvez pas Mde. Pichette en allant la voir, ou si vous ne recevez pas de réponse en lui écrivant, c'est qu'elle aura déménagé: dans ce cas, écrivez-nous et nous ferons notre possible, pour vous mettre en communication avec Mde. Pichette. Nous voulons que celles qui doutent, puissent s'assurer par elles-mêmes des guérisons obtenues par les Pilules Rouges du Dr. Coderre. Tous nos témoignages sont vrais, n'en doutez pas. Jamais nous ne nous permettons de publier le portrait et le témoignage d'une femme guérie, sans son consentement.

Ne souffrez plus Mesdames, vous avez à votre portée les Pilules Rouges du Dr. Coderre, qui sont un remède pour les maladies des femmes et qui guérissent le beau

mal, les irrégularités, la leucorrhée, les douleurs mensuelles, les douleurs dans le bas ventre, la constipation, mal de côté, mal de reins, chute de la matrice, palpitations du cœur, mal de la matrice, tiraillements d'estomac, mal de tête, étourdissements, pertes de mémoire, pertes de sommeil, ainsi que toutes les maladies particulières au changement d'âge, bouillonnements du sang, froides des pieds et des mains, et enflurements des jointures.

Les Pilules Rouges du Dr. Coderre sont prises dans toutes les conditions; elles donnent beaucoup de force à la mère et à l'enfant prises avant et après la naissance d'un bébé. Elles sont d'une grande valeur pour la formation des jeunes filles faibles.

Si vous êtes malade depuis longtemps et que votre médecin ne puisse vous guérir, prenez les Pilules Rouges du Dr. Coderre; ne vous découragez pas, si une boîte ou deux ne peuvent vous guérir, prenez-en assez longtemps, pour qu'elles produisent leurs effets sur votre maladie. En même temps, écrivez à notre médecin spécialiste, pour pouvoir le consulter absolument pour rien, envoyez-lui une description complète de votre maladie, ne lui cachez rien, vous n'avez rien à craindre. Toutes lettres adressées au Département Médical, Boîte 2306, Montréal, seront ouvertes par lui et tenues confidentielles, par lui. Il vous donnera une foule de conseils, qui, si vous les suivez aideront beaucoup à votre guérison.

Refusez toutes les pilules rouges qui vous sont offertes à la douzaine, au cent ou à 25c. la boîte; ces pilules rouges à bon marché, sont des imitations des Pilules Rouges du Dr. Coderre. Des marchands peu scrupuleux vous offrent ces imitations dans le seul but de faire un peu plus d'argent sur votre achat. Il est arrivé un grand nombre d'accidents par l'usage de ces imitations dangereuses, qui bien souvent contiennent de la morphine, de la strychnine et de l'arsénic. Nous ne serons pas responsables des imitations que vous pourriez prendre. Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges du Dr. Coderre, envoyez-nous sc. des tampons Canadiens ou Américains, pour une boîte, ou \$2.50, par lettre enregistrée ou mandat-poste, pour six boîtes. Vous recevrez par la maille les Pilules Rouges du Dr. Coderre, celles qui guérissent. Nous les envoyons partout au Canada et aux Etats-Unis. Pas de douane à payer. Faites enregistrer toutes vos lettres contenant de l'argent. Donnez-nous votre adresse complète afin d'éviter tout retard. Adressez:—

CIE. CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE. Boite 2306, Montréal.

Ne pas oublier que MM. J. O. Rémillard & Co, No 84, rue Richelieu, St-Jean, peuvent fournir une magnifique brochure à emballage (brevet nouveau) à bonne composition.

A travers les mines

Voici le rapport que MM. Arcade Decelles et Fils, courtiers de la rue Richelieu, nous transmettent ce matin au sujet des mines:

War Eagle..... 208 300
Cariboo..... 140 132
Republic..... 120 119
Virtue..... 39 38
Iron Coll..... 94 5
Big Three..... 120 116
Evening Star..... 154 15
Knop Hill..... 95 78
Fera..... 20 00
Monte Cristo..... 54 41
Montréal Gold Fields..... 15 12
Red Mountain View..... 4 2
Brandon Golden Crown..... 29 20
Novelty..... 4 34
Montréal et London..... 52 50
Baltimore..... 74 7
California..... 14 11
Gold Hills..... 7 6
Canada Gold Fields..... 7 6
Giant..... 1 3
Referendum..... 10 7
Gold Quartz..... 7 6
London Consolidated..... 35 27
Richelieu..... 15 13

—Avez-vous perdu l'appétit? Allez chercher une bouteille d'Eau Purgative, à Aguda chez le Dr. N. A. Sabourin, pharmacien, 99, rue Richelieu, St-Jean.

MARCHE DE SAINT-JEAN

EN DETAIL

Corrigé tous les jours par M. HENRI BOUSSEAU, clerc des marchés.

Patates..... 0 35 0 40
Oeufs par douzaine..... 0 18 0 20
Pommes par couple..... 0 50 0 60
Pommes par couple..... 0 30 0 50
Pommes par couple..... 1 20 1 60
Dinde par couple..... 1 20 1 75
Canards par couple..... 0 80 1 00
Beurre frais par lb..... 0 23 0 24
Beurre salé par lb..... 0 20 0 21
Lard frais par 100 lb..... 6 00 5 50
Bœuf par 100 lb..... 6 00 5 50
Agneau la poche..... 6 75 6 00
Foin par 100 bottes..... 5 00 6 00
Paille par 100 bottes..... 1 50 3 00
Sucre d'érable..... 0 18 0 10
Sirop le gallon..... 0 80 1 10
Lard pressé par quart..... 16 00 17 00
Huile à charbon, gallon..... 18 20
Graisse en sauto..... 1 10 1 25

EN GROS

Corrigé par M. Ch. R. COUSINS, marchand de grain.

FARINES CANADIENNES

Patentée..... 2 05 2 2
Supérieure Extra..... 1 85 1 95
Extra..... 1 25 1 35
Superfine..... 0 00 0 00
Du printemps extra..... 0 00 0 00
Forte, boulanger, en sac..... 1 90 2 10

DIVERS

Avoine par 40 lb..... 32 36
Foin par 70 lb..... 65 7

PHARMACIE CANADIENNE

SAINT-JEAN, P. Q.

Les cachets du Dr Canet contre le mal de tête

Guérison en 10 minutes des plus violents maux de tête tels que la Névralgie, la migraine, la fatigue et les excès alcooliques.

En vente à la

PHARMACIE CANADIENNE

H. A. SABOURIN, M. D., Prop.

NOTES LOCALES

M. J. E. Mollere est allé à Trois-Rivières, mercredi, pour affaires.

Le canal que le gouvernement fédéral fait construire rue Richelieu, est à la veille d'être terminé. Personne ne s'en plaint, assurément. Les travaux ont été assez considérables, mais aussi, ils ont pris un temps considérable.

Bonne nouvelle pour les dames et amoiselles: Dlle Poirier, modiste, bloc O'Gain, rue Richelieu, vient de recevoir ses marchandises d'automne et d'hiver. Grand choix qui ne peut être surpassé. Tout ordre est exécuté avec promptitude. Une visite est sollicitée.

Nous avons un plaisir de rencontrer, au commencement de la semaine, M. Arthur Langevin, de Montréal.

M. Langevin a tenu un magasin dans notre ville, il y a plusieurs années, et a laissé un sympathique souvenir de son séjour ici.

On a beau dire, c'est une comédie fort appréciable que d'avoir une montre dans son gousset. C'est pour cela que le public apprendra avec grande satisfaction que chez M. J. P. Mounier, bijoutier, on peut les montres de 15 à 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

M. Henri Desnoyers, marchand de Clark, Dakota Sud, frère de Mme. Amable Bisson et beau-frère de Mme Chrs. Arpin, de cette ville, a eu le malheur de perdre son établissement de commerce qui a été détruit par un incendie, la semaine dernière. Les pertes sont considérables.

Un grand nombre de personnes avaient sans doute appris qu'il y avait aujourd'hui, jeudi, une excursion de Saint-Jean à Mont-Laurier, par le chemin de fer de la Mont-Laurier. On a pu facilement entendre la troupe d'opéra français au Monument National. Malheureusement quelque chose a fait défaut et il n'y aura pas d'excursion.

M. Jean Baptiste Lapierre, et Mme Lapierre, née Sophronie Robitoux de Southbridge, Mass., ont célébré ces jours-ci le cinquantième anniversaire de leur mariage. Madame Lapierre est née à Saint-Jean.

Les vénérables époux comptent 16 enfants, 75 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants.

M. Edouard Gaudin, de Farnham, est venu représenter à Saint-Jean l'importante manufacture de voitures et d'instruments aratoires McLoughlin, de Toronto, et occupe l'établissement récemment abandonné par M. Paillet, rue Champlain.

M. Edouard Poirier, sellier, qui a une réputation si bien établie de faire des ouvrages de première classe, est retourné à sa boutique dans cet établissement.

MM. Léon Bénard et V. Maillois ont remporté du concours de la bourse qui a eu lieu hier dans le comté de Chambly, lequel concours a été un succès à tous les points de vue. Le soir, un grand banquet a été donné par M. G. Déjard, propriétaire du Central Hotel, et plusieurs discours ont été prononcés.

Faute d'espace et de temps, nous sommes obligés de remettre à notre prochain numéro la publication de la liste des prix et du compte rendu du banquet.

Mardi dernier, M. Joseph Hébert, de Montréal, mais autrefois d'Iberville, conduisait à l'autel mademoiselle Rose Alma Poirier, d'Iberville. La bénédiction nuptiale a été prononcée par M. le chanoine St-Georges, curé de Saint-Athanase. L'époux couple a passé joyeusement la journée chez le père de la mariée, M. A. Poirier, et est parti le soir pour Montréal.

La veille, un grand nombre d'amis étaient réunis à l'hôtel Montcalm, tenu par M. H. Gingras, et avaient été servis à l'apéritif par M. J. E. Mollere, qui avait été le premier à se lever pour adresser avec une bourse bien remplie. Tous se séparèrent à une heure avancée, après avoir passé la soirée le plus agréablement du monde.

A la demande de plusieurs amis et amateurs du jeu de base-ball, M. James Finlay convoque une assemblée pour mardi prochain, le 17 du courant, à 8 heures, dans la salle du club de Saint-Jean. Le but de l'assemblée est de discuter les mesures à prendre pour faire la meilleure organisation possible d'un club de base-ball pour l'année prochaine. Il est important de prendre ces mesures le plus tôt possible, afin que Saint-Jean ne soit pas en arrière des autres villes qui ont déjà commencé à organiser leurs clubs, d'autant plus que la ligue provinciale se formera en novembre prochain.

Une autre raison qui doit enga-

ger les amateurs de base-ball à poser immédiatement les bases de leur organisation, c'est qu'ils auront plus de chance de réussir à faire accepter Saint-Jean comme le centre de la ligue provinciale.

Les clubs Mascotte et Richelieu, de Sorel, sont venus se disputer le titre de champion à Saint-Jean, dimanche dernier. Les deux clubs sont arrivés ici accompagnés chacun d'environ trois cents personnes, de sorte que, avec les nombreux amateurs de base-ball de cette ville, l'assistance a été considérable.

La partie a été très excitante. Le Richelieu l'a commencée d'une façon superbe et maintint sa supériorité jusqu'à la neuvième inning. Mais dans cette dernière inning, les Mascottes firent un effort et réussirent à compter cinq points. Le score s'est trouvé alors de 9 à 9. Nous devons dire cependant que l'effort des Mascottes a surtout consisté à user d'un procédé peu régulier pour dire le moins. Lorsqu'un de leurs joueurs frappait la balle, ceux qui n'y avaient aucune affaire se mettaient à courir autour des buts pour embrouiller les joueurs du Richelieu. Dans tous les cas, ce n'est qu'à la onzième inning que la partie a été décidée en faveur des Mascottes par un score de 10 à 9. Ces derniers restent donc encore une année champions de la ligue provinciale.

C'est égal, le club de Saint-Jean peut se vanter d'avoir battu les Mascottes dans toutes les parties qu'ils ont jouées ensemble.

MARIAGE

—A Iberville, le 10 octobre 1899, par M. le Chanoine St-Georges, M. Joseph Hébert a épousé mademoiselle Rose-Alma Poirier.

DECES

—A Montréal, le 6 octobre 1899, à l'âge de 4 mois et 8 jours, Joseph-Emile-Damase, enfant de M. Geo. Gauthier, hôtelier.

—A Waterloo, le 7 octobre 1899, à l'âge de 34 ans et 5 mois, mademoiselle Marie-Fabiana Boucher, fille aînée de M. Félix Boucher, autrefois de cette ville.

HENRYVILLE

—MM. Léon Bénard et Vincent Chiribonneau ont été nommés juges du concours de labour qui a lieu cette semaine à Charabiy Bassin.

—Notre populaire boucher M. P. Martin est à se faire construire un marché à viande ainsi qu'une glacière. Nous félicitons notre concitoyen de son esprit d'entreprise.

—Madame George Huot, autrefois de ce village et maintenant de Montréal, était en visite ici au commencement de cette semaine.

—S'il faut en croire Dame Rumour, nous aurons bientôt une manufacture de cigares dans notre village. Nous comptons sur notre conseil municipal pour venir en aide à ce fameux projet.

MARIEVILLE

—Des voleurs, dans la nuit de vendredi dernier, ont tenté mais inutilement d'enfoncer la porte de la route de la manufacture Guillet. Ils ont fait des dommages pour environ \$100. Madame Guillet entendit les coups et éveilla son mari, qui avec sa carabine mit les voleurs en fuite. Plusieurs des voisins se mirent aussi à leur poursuite, mais la nuit noire leur permit de se sauver.

Une quantité d'outils ont été trouvés sur le perron et dans la manufacture.

N. D. DE GRACES

Les nombreux amis de M. Alfred Cudal, hôtelier de Notre de Grâces, se sont réunis jeudi dernier, à son hôtel, pour fêter le 35ème anniversaire de sa naissance. Malgré l'absence de Madame Cudal, qui est actuellement à New-York, les honneurs de la maison furent faits rompuement, et tous ont passé une agréable soirée.

MONTREAL

—Vendredi dernier, le 6 du courant, M. Geo. Gauthier, gendre de M. Jean Bourguignon, de Saint-Jean, avait le douleur de perdre le dernier de ses enfants, Joseph-Emile-Damase. Un grand nombre d'amis avaient voulu se joindre à la douleur des parents en reconduisant la dépouille mortelle de cet ange jusqu'au cimetière de la Côte-des-Neiges où a eu lieu l'enterrement. Consolerez-vous parents chrétiens, c'est un ange que vous avez au ciel qui implorera la miséricorde de Dieu pour vous.

UN AMI.

—Le pèlerinage annuel de la Congrégation des hommes de Ville-Marie a eu lieu, au cimetière, dimanche dernier. Un grand nombre de fidèles s'étaient joints à eux. Le Chemin de la Croix a été prêché par un Père Rédempteuriste.

M. Lichtenheist, vice-président de la Banque Ville-Marie, accusé avec M. Weir, son fils et M. Smith

d'avoir forgé plusieurs billets promissaires et arrêtés ces jours derniers. L'accusé a été admis à caution moyennant un dépôt personnel de \$5,000, et deux autres dépôts de \$2,500 fournis par son fils, M. Ed. F. Lichtenheist, et le colonel Robert Gardner.

—Vendredi dernier, un nommé J. Z. Phillips a tiré un coup de revolver sur sa femme au moment où celle-ci, revenant du marché Bonsecours, gravissait l'escalier pour réintégrer son domicile. Le coup de pistolet a atteint la malheureuse dans le dos. D'après les témoignages des médecins à l'enquête, la femme Phillips est considérée hors de danger. Après avoir tiré sur sa femme, Phillips s'est logé une balle dans la tête et est mort vingt minutes après.

SAINT HYACINTHE

—M. J. Cadotte, secrétaire-trésorier général de l'Union Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, est remplacé par M. J. A. Casavant depuis le 1er octobre courant et se tient chaque jour à la disposition du public tous les jours, excepté le dimanche et les jours de fête, de huit heures du matin à cinq heures le soir au No 18, rue Claude, Saint-Hyacinthe.

D'ici au 1er novembre prochain l'on peut aussi au même bureau, rencontrer l'ancien secrétaire-trésorier, M. J. Cadotte pour toute affaire concernant la société.

Nous voyons avec peine M. J. A. Cadotte se retirer de la trésorerie de l'Union Saint-Joseph, car c'est à lui que revient en grande part l'honneur de la société, mais nous espérons que M. J. A. Casavant saura le remplacer dignement et nous espérons que sous sa direction l'Union Saint-Joseph continuera à prospérer comme par le passé.

—M. le chanoine C. A. Beaudry, qui ces jours derniers pour St-Hyacinthe, du Manitoba, où le séminaire de St-Hyacinthe possède une immense ferme. Il partira de cet endroit avec le Rev. M. Gendron, du séminaire, qui est en cet endroit pour se reposer, pour les côtes du Pacifique. Ils ne seront de retour que vers le 1er novembre.

SWEETSBURG

—La Cour Criminelle s'est ouverte sous la présidence de l'honorable juge Lynch, M. T. Amyraut et A. C. Nutting agissant comme avocats de la couronne. Le calendrier criminel est assez chargé; dix-neuf causes ont été soumises aux grands jurés qui sont MM. Wm. E. Bradford, chef; Joseph Blain, A. H. Charlier, Thos. E. Booth, Alfred Durocher, Wm. H. Martin, Chs. Fournier, Wm. Allen, Elie Chevalier, Geo. Connor, Soly-me Chevalier.

INVENTIONS NOUVELLES

Nos lecteurs trouveront plus bas une liste d'inventions nouvelles récemment brevetées par le gouvernement canadien, par l'entremise de M. M. Marion & Marion, Solliciteurs de brevets et experts, Éditeurs de la New York Life, Montréal, 63819—J. F. Grimsek, Boisse vain, Man. Berceau, autistique, 63870—J. B. Hill, Winchester, Ont. Machine à raser le garçon, 63922—J. H. Underwood, Calhoun, N. B. Appareil pour tenir un sac ouvert pour en faciliter le remplissage.

63926—A. Grenier, Vancouver, B. C. Machine à serrer, 63931—Daniel Sullivan, Dominion City, Man. Machine à creuser des rigoles.

63934—A. Unquhart, Fort Qu'Appelle, N. W. T. Crochet à ressort pour le harnais.

63942—Thomas Fortier, Waterloo, P. Q. Améliorations aux charnières.

63971—Dolphin Denis, St. Bonoit, P. Q. Machine à semer les pommes de terre.

63980—David Holford, Birtle, Man. Appareil pour aider les chevaux à leur tête haute.

63984—N. L. Gobeille, St-Hyacinthe, P. Q. Perfectionnements aux charnières.

Une femme reconnaissante

Dit que les Pilules Roses du Dr

Willia lui ont sauvé la vie

Confinée au lit pendant plus d'un mois et presque incapable de se mouvoir—Ou devait la faire manger comme un enfant—L'aroles de reconnaissance et de louanger.

De la Tribune Deseronto, Ont.: Mme Wm Dostater, dont le mari travaille à la ferme Rathburn, Deseronto, est bien connue dans la ville et la contrée environnante, son domicile ayant toujours été dans le voisinage. Mme Dostater a passé par les phases d'une maladie plus qu'ordinaire, et comme on disait qu'elle attribuait sa guérison à l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams, un reporter de la Tribune fut envoyé pour s'enquérir des faits.

Il parait que la maladie de Mme Dostater date de la naissance d'un enfant, le 15 février 1899, alors qu'il fut trouvé nécessaire de lui administrer le chloroforme. Le choc fut plus rude qu'elle n'était capable de le supporter, et il en résulta une paralysie partielle, pendant la durée de laquelle sa vie fut en danger. Mme Dostater donne les renseignements suivants: "Avant la naissance de mon enfant j'avais joui d'une très excellente santé, mais après cet événement, ma santé s'abandonna entièrement, je dus garder le lit pendant plus d'un mois, et deux médecins étaient à mon chevet. J'étais si faible que je ne pouvais me tourner dans mon lit et il fallait me prendre comme un enfant. Le jeu de nourriture

que je prenais, devait m'être donnée par mes amies. Pendant ce temps j'endurais de grandes douleurs, surtout dans les jointures des hanches et un côté était paralysé depuis l'épaule jusqu'au pied. Les médecins ne pouvaient me dire de quelle maladie j'étais atteinte, et les remèdes qu'ils me donnaient ne me faisaient aucun bien.

Je devins découragée, car je pensais que j'allais certainement mourir. Je devins très nerveuse et je ne pouvais presque pas dormir. Aussitôt que j'en dormais, je m'endormais, je m'éveillais en sursaut comme si quelqu'un m'avait fait peur. J'étais dans cet état quand une amie me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et je ne saurais dire combien je suis reconnaissante d'avoir suivi son conseil. Après en avoir pris la troisième boîte, je pouvais quitter le lit et me promener un peu dans la maison. Après en avoir pris six boîtes, j'avais gagné assez de force pour pouvoir faire les travaux du ménage. Je pouvais manger mes repas avec goût. Maintenant je dors bien et je gagne des forces chaque jour. Mes amies ont été surprises de ma prompte guérison, après que j'eusse commencé à faire usage des Pilules Roses du Dr Williams, et je crois que sans elles, je ne vivrais pas aujourd'hui. Je serai contente si mon témoignage peut servir à indiquer à d'autres personnes souffrantes le chemin qui conduit à la santé.

Les gens faibles ou nerveux, et dont la santé est minée recouvrent la santé et la force en faisant usage, suivant les directions des Pilules Roses du Dr Williams. Elles enrichissent le sang et stimulent les nerfs fatigués et débiles. On ne devrait jamais accepter de substituts, car ils n'ont jamais opéré de guérison. On peut se procurer les véritables Pilules chez tous les marchands de remèdes ou de la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont., à 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50.

Sirop Calmant du Dr Fred. J. Demers pour les enfants

Nous ne pouvons trop recommander aux mères ce sirop qui est aujourd'hui bien reconnu le meilleur et le plus efficace pour rendre aux bébés le sommeil calme, naturel et réparateur; faciliter la dentition, calmer les coliques et arrêter les diarrhées. Il possède aussi l'avantage d'être inoffensif.

Recommandez-le à vos amis et vous leur rendrez service. En vente partout. Dépôt, 1157, rue St-Laurent, Montréal.

Les éruptions volcaniques

Sont grandioses, mais les éruptions de la Buickien America Salvo les guérissent toutes, aussi bien que les plaques fébriles et passagères, les ulcères, les furoncles, les cors, les verrues, les coupures, les meurtrissures, les brûlures, les contusions, les gergures des mains et les engelures. C'est le meilleur remède sur la terre. Il fait disparaître toutes douleurs. Seulement 25 cts par boîte. Guérison garantie. En vente chez tous les pharmaciens.

Gratuitement! Gratuitement!

Pour faire apprécier l'Eau Minérale Purgative "AGENDA" en vente chez Dr M. A. Sabourin, Pharmacien, Saint-Jean, il sera donné gratuitement à quiconque en fera la demande, une bouteille d'Eau Minérale Purgative jusqu'à l'épuisement des 5 premières bouteilles. Qu'on se hâte!

PROVINCE DE QUEBEC } District d'Iberville } COUR DE CIRCUIT } No 2425 } DELLE JULIENNE HEBERT, Demanderesse, vs SIMEON HEBERT, Défendeur, & OVILIA AUDELIN, mis en cause.

Le vingt-troisième jour d'Octobre 1899, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur en cette cause, on a vu la ville de Saint-Jean, seront venus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, mis en cause, consistant en un cheval, etc.

Conditions: agent comptant. Saint-Jean, 11 Octobre 1899. EUGENE MARCOUX, H.C.S.

LA VILLE DE SAINT-JEAN

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le Rôle général de Perception de la Corporation de la Ville de Saint-Jean pour l'année 1899-1900 a été adopté par le Conseil de la Ville à sa séance de vendredi, le huitième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Donné à Saint-Jean, ce douzième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Z. R. HAMEL, Secrétaire-Trésorier de la Ville de Saint-Jean.

LA VILLE DE SAINT-JEAN

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le Rôle général de Perception de la Corporation de la Ville de Saint-Jean pour l'année 1899-1900 a été adopté par le Conseil de la Ville à sa séance de vendredi, le huitième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Donné à Saint-Jean, ce douzième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Z. R. HAMEL, Secrétaire-Trésorier de la Ville de Saint-Jean.

LA VILLE DE SAINT-JEAN

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le Rôle général de Perception de la Corporation de la Ville de Saint-Jean pour l'année 1899-1900 a été adopté par le Conseil de la Ville à sa séance de vendredi, le huitième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Donné à Saint-Jean, ce douzième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Z. R. HAMEL, Secrétaire-Trésorier de la Ville de Saint-Jean.

LA VILLE DE SAINT-JEAN

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le Rôle général de Perception de la Corporation de la Ville de Saint-Jean pour l'année 1899-1900 a été adopté par le Conseil de la Ville à sa séance de vendredi, le huitième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Donné à Saint-Jean, ce douzième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Z. R. HAMEL, Secrétaire-Trésorier de la Ville de Saint-Jean.

LA VILLE DE SAINT-JEAN

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le Rôle général de Perception de la Corporation de la Ville de Saint-Jean pour l'année 1899-1900 a été adopté par le Conseil de la Ville à sa séance de vendredi, le huitième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Donné à Saint-Jean, ce douzième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Z. R. HAMEL, Secrétaire-Trésorier de la Ville de Saint-Jean.

IMPORTATION D'AUTOMNE

Conserves Alimentaires.....

.....DE TOUTES SORTES.

Françaises. Américaines, Anglaises et Domestiques.

FRUITS, CIGARES, CIGARETTES et TABAC

—CHEZ—

F. MARCHAND,

102, Rue Richelieu. Saint-Jean.

La Banque Nationale

BUREAU PRINCIPAL QUEBEC.

CAPITAL PAYE, \$1,200,000 SURPLUS, \$180,000

Prêts faits aux cultivateurs et autres sur bonnes suretés

Traites sur le foin achetées. Traites vendues et payables dans tous les endroits des Etats-Unis et du Canada.

ATTENTION SPECIALE donnée aux COLLECTIONS

Succursales dans toutes les principales villes et cités de la province de Québec.

Correspondants dans toutes les parties du monde.

Intérêt alloué aux dépôts sur les dépôts dans les départements d'Amérique.

TRANSACTIONS D'AFFAIRES DE BANQUE EN GENERAL.

G. P. CARREAU,

Gérant de la Succursale de St-Jean.

M. D. Gadin vient d'être nommé agent de la "Canadian Asbestos Co." de Montréal. En ces temps où les configurations se répètent si souvent, ne manquez pas de vous servir pour vos murs du célèbre enduit "Asbestor".

PROVINCE DE QUEBEC } District d'Iberville } COUR SUPERIEURE } No. 139. } Dame Céline Grégoire, du village de Napierville, dans le district d'Iberville, épouse commune en biens de Thomas Girard, fils, du même lieu, marchand, doctement autorisée à ester en justice, a institué, ce jour, une action en séparation de biens contre son dit mari.

St-Jean, 5 août 1899.

EMILE MERIZZI, Avocat de la demanderesse.

22—51ne.

P. J. DORE, AVOCAT, St-Jacques St-Jean, Que.

J. O. BRASSARD, DENTISTE, Extractions de dents sans douleur par un procédé infailible. Tout ouvrage fait promptement et plus grand soin.

J. B. H. BEAUREGARD, NOTAIRE, Cessionnaire des greffes des notaires V. Vincolette, C. Vincolette, F. L. Mon-geon et D. Carreau.

IBERVILLE P. Q.

EMILE MERIZZI, B. C. L., AVOCAT, NAPIERVILLE, P. Q.

BUREAU: Au Palais de Justice, M. Mézil suit les Cours du district de Montréal.

L. D. E. ROUSSEAU, L. L. B., AVOCAT, Bureau: No. 5, Rue Saint-Charles (Au bureau du "Courrier de Saint-Jean")

SAINT-JEAN, P. Q.

L. A. ROUSSEAU, L. L. B., NOTAIRE, No. 733, rue Saint-Antoine, MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC } District d'Iberville } COUR DE CIRCUIT } No 2425 } DELLE JULIENNE HEBERT, Demanderesse, vs SIMEON HEBERT, Défendeur, & OVILIA AUDELIN, mis en cause.

Le vingt-troisième jour d'Octobre 1899, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur en cette cause, on a vu la ville de Saint-Jean, seront venus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, mis en cause, consistant en un cheval, etc.

Conditions: agent comptant. Saint-Jean, 11 Octobre 1899. EUGENE MARCOUX, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC } District d'Iberville } COUR DE CIRCUIT } No 2425 } DELLE JULIENNE HEBERT, Demanderesse, vs SIMEON HEBERT, Défendeur, & OVILIA AUDELIN, mis en cause.

Le vingt-troisième jour d'Octobre 1899, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur en cette cause, on a vu la ville de Saint-Jean, seront venus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, mis en cause, consistant en un cheval, etc.

Conditions: agent comptant. Saint-Jean, 11 Octobre 1899. EUGENE MARCOUX, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC } District d'Iberville } COUR DE CIRCUIT } No 2425 } DELLE JULIENNE HEBERT, Demanderesse, vs SIMEON HEBERT, Défendeur, & OVILIA AUDELIN, mis en cause.

Le vingt-troisième jour d'Octobre 1899, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur en cette cause, on a vu la ville de Saint-Jean, seront venus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, mis en cause, consistant en un cheval, etc.

Conditions: agent comptant. Saint-Jean, 11 Octobre 1899. EUGENE MARCOUX, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC } District d'Iberville } COUR DE CIRCUIT } No 2425 } DELLE JULIENNE HEBERT, Demanderesse, vs SIMEON HEBERT, Défendeur, & OVILIA AUDELIN, mis en cause.

Mesdames qui désirent la meilleure sole employez la sole

Corticelli

Et vous aurez la valeur de votre argent.

BROCHES A EMBALLAGE

J. O. REMILLARD & CIE

pourront fournir une magnifique broche à emballage (patente nouvelle) à bonne composition

MARCHANDISES GARANTIES

Adresse O. REMILLARD & CIE, 87, rue Richelieu Saint-Jean, P. Q.

NARCISSE LORD

PLACE DU MARCHE.....

A constamment en mains un assortiment considérable de boissons de toutes sortes qu'il vendra en gros et en détail.

Agnet pour les instruments aratoires de la compagnie Massey Harris.

Agent pour la compagnie Miner Carriage & Co., de Granby, Voitures d'hiver et d'été.

Agent de la compagnie J. Wool Griswold de Troy, N. Y.—Cercle à foin et en acier.

Agent pour la compagnie de Heney de Montréal pour harnais et voitures.

M. Lord a deux magnifiques logements, chauffés à l'eau chaude à louer. Ils sont situés au-dessus de son magasin neuf.

